

## ANNEXE 2

### *Vérification de dossier de police.*

#### **Clientèle visée :**

Toute personne salariée, bénévole, prêtre, religieux, ou laïc à l'emploi du diocèse ou d'une Fabrique de paroisse qui occupe des fonctions évaluées à risques ou est en contact avec des personnes vulnérables au sens de la loi.

#### **Quels sont les risques :**

- Être en contact avec une personne vulnérable :
- Des personnes mineures
- Des personnes âgées
- Des personnes malades
- Des personnes handicapées physiquement ou psychologiquement de manière temporaire ou définitive
- Des personnes en difficultés situationnelles (psychologique, économique etc.)

#### **Activité :**

Participer ou animer à une activité quand celle-ci :

- Requierd d'établir une relation de confiance, d'aide, d'accompagnement ou d'autorité sur une base régulière
- Transmet un contenu lié à la foi
- Donne accès à de l'argent, à la propriété, aux biens ou aux clés de la paroisse ou du Centre diocésain.
- Donne accès à de l'information confidentielle
- Requierd de véhiculer des personnes ou de la marchandise
- Requierd de représenter ou d'agir pour la paroisse
- Requierd de cuisiner ou de manipuler de la nourriture.
- Requierd l'utilisation d'objets sacrés, d'objets lourds ou dangereux

**Un document à cet effet, doit-être complété par tous les bénévoles et personnes engagées au sein de la paroisse.**